

MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DE LA RECHERCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon

PARIS, le 24 Juillet 1975.  
24, rue de l'Université - PARIS 7ème

Service des Affaires Administratives  
et Sociales

Le Ministre de l'Industrie et de  
la Recherche

1er Bureau

DECISION ENN. 75-7. à MM.- les ingénieurs en chef des ponts et chaussées  
chargés des circonscriptions électriques,  
- les chefs des arrondissements minéralogiques,  
- les directeurs départementaux de l'équipement  
chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des  
industries électriques et gazières au personnel des entreprises  
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les Directeurs Généraux d'"Electricité de  
France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direction  
du personnel d'"Electricité de France" et de "Gaz de France" ci-dessous énu-  
mérées ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entrepri-  
ses électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- décision N. 75-24 du 20 juin 1975
- décision N. 75-25 (Pers. 563) du 3 juillet 1975 ;
- circulaire N. 75-23 (Pers. 562) du 23 juin 1975 ;
- circulaire N. 75-25 du 24 juin 1975 ;
- circulaire N. 75-26 du 7 juillet 1975 ;
- note DP. 31-65 A du 24 juin 1975 (cette note ne concerne que les entreprises  
implantées sur les territoires des direc-  
tions régionales de la distribution  
"Paris" et "Ile de France" ;
- note DP. 33-133 du 1er juillet 1975 ;
- note DP. 31-67 du 3 juillet 1975 ;
- note DP. 33-134 du 7 juillet 1975 ;
- note DP. 33-135 du 7 juillet 1975.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les cir-  
culaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises  
et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises  
à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier  
la présente décision aux entreprises et exploitations non nationalisées qui  
relèvent de votre contrôle.

Pour le Ministre de l'Industrie et  
de la Recherche,  
Le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon,

M. LEGRAND.

712